



Compte-rendu de la F3SCT du 6 février

2024

Elu.es présent.es :

CGT : Camille BORNE – Ludivine VAGNEUR – Clément LUY – Françoise MOREL-DEVILLE – Véronique DRIGUZZI – Denise AUBERT – Daniel BARBAR

CFDT : Véronique VIAL – Marie-Jeanne BARRIER – Hervé CARDON – Julie PRATA

Pour l'administration :

- Emmanuel TRIZAC
- Stéphane PAROLA
- Yasmina CHAMS
- Secrétariat administratif : Emmanuel BEROUD et Laura-Alice JOURBAJIAN
- Anouk BEDINO
- Experte invitée sur le point 1 : Lorena KLEIN – secrétaire de la FSSSCT ministérielle
- Service médical : Dr Eric LPORTE – Myriam GRATALOUP – Dr Tarik LECHANI

Compte-rendu :

Préambule :

Président : annonce sa décision d'inviter les élu.es étudiant.es à toutes les F3SCT.

CGT : nous saluons la présence des étudiant.es. Cette décision est constructive pour le travail dans les instances.

CFDT : « sans commentaire », mais nous notons qu'il y a des invités permanents.

Président : Il s'agit de mettre en place de bonnes pratiques.

1. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

Les PV sont validés sans réserve. Vote favorable des élu-es sauf abstentions des élu-es qui n'étaient pas présent-es lors de certaines instances du mandat précédent.

2. Retour sur enquête décès CHSCT suite au décès de notre collègue Claude Danthony

Le CR d'enquête et les préconisations sont présentés par la délégation. Des échanges ont lieu avec l'experte de la F3SCT ministérielle.

La liste des préconisations est soumise au vote :

1. Nous préconisons que le déroulement des instances de dialogue social soit conforme à la réglementation et au respect des prérogatives et missions de chacune et chacun. Pour ce faire nous demandons la mise en place d'une formation commune à l'ensemble des membres de l'instance (membres

de la direction et représentant·e·s des personnels) dans le courant du 1er semestre. Cette formation pourrait aborder de manière opportune les visites de services et les enquêtes suite aux accidents grave ou répétés, qui se font conjointement avec les représentant·e·s du personnel et ceux de la direction cf. au décret 2020-1427.

2. Nous préconisons que soit menée une réflexion sur le temps de travail dédié par les personnels aux instances, aux commissions internes et aux groupes de travail et à leur préparation. Les échanges devront se baser sur la réalité du travail effectué en tant que représentant.es du personnel. Une attention particulière doit être apportée à la situation des doctorant.es et des enseignant.es chercheur.euses.

3. Nous préconisons d'être particulièrement attentif aux aspects juridiques des décisions prises en instance et de s'assurer que les moyens soient adaptés.

4. Nous remercions la présidence de reconnaître officiellement le rôle exercé par Claude Danthony au sein de l'École, aussi bien son implication en tant que chercheur et enseignant, que son dévouement à la vie démocratique de l'établissement, par l'affichage d'une plaque à son nom au sein de l'École.

5. Nous préconisons la mise en place d'une procédure de traitement RH des accidents du travail qui prenne en compte les situations de décès et facilite les interactions avec les familles des défunts.

6. Nous préconisons que les enquêtes suite à accident grave aient lieu immédiatement après l'accident et que tout moyen soient accordés à la délégation d'enquête.

7. Nous préconisons que soit précisé au sein du règlement intérieur du CSA la procédure à suivre pour les visites et les enquêtes de la F3SCT.

Vote : Abstentions - 4 (CFDT) ; Pour - 5 (CGT).

Trois avis proposés par les élu.es CGT sont soumis au vote :

Avis n°1 FS20240206 : suite aux conclusions de l'enquête, la F3SCT demande à ce que soit mise en place une surveillance médicale resserrée des élu.es avec une incitation à consulter le service de médecine de prévention autant que nécessaire.

Vote : Abstentions - 4 (CFDT) ; Pour - 5 (CGT)

Avis n°2 FS20240206 : Concernant les moyens de l'instance, la F3SCT demande à ce que soit mis à disposition un local de travail de l'instance. La F3SCT demande un accès à des crédits de reprographie au nom de l'instance. La F3SCT demande qu'un programme d'achat de documentation sur les sujets qui la concernent soit établi.

Vote : Abstentions - 4 (CFDT) ; Pour - 5 (CGT)

CGT : nous demandons aux élu.es CFDT des explications sur leurs votes. Les préconisations du rapport d'enquête et les avis concernent la santé des personnels, l'abstention de la CFDT sur ce type de sujet pose question.

CFDT : pour nous, le suivi médical est hors sujet par rapport à l'enquête de Claude Danthony, nous n'avons pas voté contre, nous sommes pour que l'ensemble des personnels aient accès à un suivi médical et pas une petite minorité d'élu.es.

Mais plus tard sur le sujet lié la santé des personnels présenté par les médecins, il est demandé aux élu.es CFDT de présenter leur avis, et là, aucun avis n'a été préparé ni rédigé. Quel dommage !

Élue étudiante : Il est reconnu dans toutes les enquêtes que les élu.es restent très exposés aux RPS tout comme les cadres intermédiaires. Deux populations à vraiment cibler et à protéger.

CGT : lors de notre formation réglementaire à la F3SCT, la formatrice avait par ailleurs largement insisté sur le fait qu'en matière de RPS, les représentant.es des personnels étaient un public particulièrement à risque. Constat que l'on retrouve par ailleurs dans de nombreuses études.

Secrétaire de la FSSSCT ministérielle : lors d'une enquête de ce type la délégation d'enquête est amenée à dérouler un fil et à construire l'arbre des causes. Même si l'on ne peut conclure que les conditions de travail de M. Danthony sont la cause de son décès, l'enquête et les témoignages montrent qu'il était particulièrement sujet aux RPS. Il est donc normal que des préconisations soient faites en ce sens dans le rapport.

Avis n°3 FS20240206 : Les membres de la F3SCT demandent à la direction de l'École que le dépôt de la plaque commémorative soit l'occasion de rendre hommage à Claude Danthony

Vote : Pour - unanimité

3. Point d'information sur le bilan des médecins de prévention 2022

La médecine de prévention présente son bilan. Parmi les points abordés, ils notent, pour les agents vus en visite périodique ou en première visite, un niveau de satisfaction en baisse vis-à-vis de leur activité professionnelle. Ce constat concerne essentiellement les services centraux. Le soutien social est très variable selon les équipes de travail.

CGT : rappelle le rôle important du service de médecine de prévention. Le rapport témoigne d'un travail conséquent qui mérite d'être encouragé, en veillant à préserver l'autonomie dans leurs prises de décision.

CFDT : Sur la compatibilité des postes de travail, quel est le sens de l'adaptation ?

Médecin de prévention : ce sont 28% de personnes vues qui ont nécessité une adaptation de poste. Il y a un certain nombre de personnes qui, pour des raisons d'ancienneté ou de dégradation de leur santé, nécessitent des adaptations de postes. Cela pose des problèmes de réorientation du travail.

CGT : Sur la baisse de la reconnaissance du travail, qu'est ce qui ne fonctionne pas ?

Médecin de prévention : C'est variable selon les services. Dans certains services l'organisation du travail pose problème.

CGT : Quelle est la prise en charge du mal-être qui est souligné dans les services centraux ? (moins de sens du travail, manque de reconnaissance institutionnelle et faible d'évolution de carrière, conflits interpersonnels sont les points mis en avant) ; ce sont des éléments que l'on observe également grâce aux témoignages que l'on reçoit.

Président : Si sujet particulier, on diligente une enquête qui donnera sûrement lieu à une réorganisation du service.

4. Désignation du/ des représentant (es) de la F3SCT dans le Conseil de service de santé étudiant

Point repoussé à prochaine instance.

5. Point d'information : prise en compte effective des missions des représentants des personnels pour l'ensemble des élus quel que soit leur statut

Avis n°5 FS20240206 : la F3SCT demande que les missions des représentant-es du personnel soit prises en compte dans le temps de travail des personnels. Cette prise en compte doit être effective, c'est-à-dire qu'elle doit être adaptée à la réalité du travail et des missions des agents concernés. Ainsi, la F3SCT préconise :

- La réalisation systématique d'un entretien de début de mandat avec l'établissement d'un plan de charge prenant en compte les activités électives et syndicales liées à l'intérêt général de l'établissement et des agents pour les agents Biatss ;
- Le prolongement des contrats des chercheurs-ses et enseignant-es contractuel-les au pro-rata de leur participation aux instances sociales et des activités électives et syndicales liées à l'intérêt général de l'établissement et des agents ;
- Une augmentation importante de la décharge prévue pour les enseignants-chercheurs titulaires. La F3SCT préconise que cette décharge soit portée à 40h eq TD par an.

La réflexion sur ces dispositifs doit s'appuyer sur la réalité du travail effectué dans le cadre des instances sociales. La psychologue du travail pourra être associée à la réalisation des plans de charge.

Concernant les étudiant-es, la F3SCT préconise de valoriser réellement leur engagement en fonction ici encore de la réalité du travail effectué (base d'un crédit ECTS = 25 à 30h de travail selon le MESR) afin de leur dégager du temps pour l'exercice de leurs missions électives.

Vote : Contre - 4 (CFDT) ; Pour - 5 (CGT)

Aucune explication en instance concernant ce vote, alors que les élu-es CFDT soulignent souvent ne pas pouvoir venir aux réunions de préparation en raison du manque de temps pour cela. De ce fait, l'application des décharges est justement là pour pallier à ce manque de temps ! Nous rappelons que les demandes figurant dans cet avis ne sont qu'une mise en place effective de ce que la loi prévoit, une application de ce que propose le code du travail et une adaptation du dispositif pour les enseignants-chercheurs afin de leur donner de réelles perspectives pour s'investir pleinement dans les instances au même titre que le reste du personnel.

6. Point méthodologie du suivi des visites

La conseillère de prévention : nous sommes en train de retravailler le protocole de 2022 pour l'améliorer avec l'expérience des récentes visites.

Pour le suivi des visites : un questionnaire devrait être élaboré à année N+3 après la visité de l'unité. Si des problèmes persistent, on peut refaire une visite. La temporalité et le contenu de ce questionnaire post-visite est à adapter pour chaque unité visitée : VPE, DRH, IFE, Chimie et bibliothèque.

Deux nouvelles visites d'unités sont proposées et mises au vote. Elles nous semblent utiles notamment au vu des remarques du service de médecine de prévention sur les conditions de travail dans les services centraux :

- La DAF - composition : Camille BORNE et Clément LUY; objet : observation des conditions de travail à la direction des affaires financières ;
- La DIRPAT – composition Ludivine VAGNEUR et Denise AUBERT ; objet : observation des conditions de travail à la direction du patrimoine.

Vote : Pour - unanimité

Vos élu.es CGT FSSSCT